

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



NOROX[®] SHP-90

Version 3.0 Date de révision: 05/06/2024 Numéro de la FDS: 600000000163 Date de dernière parution: 08/09/2021
Date de la première parution: 12/16/2016

SECTION 1. IDENTIFICATION

Nom commercial : NOROX[®] SHP-90

Autres moyens d'identification : Donnée non disponible

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Nom de société du fournisseur : United Initiators, Inc.

Adresse : 555 Garden Street
Elyria OH 44035 USA

United Initiators Canada Ltd.
2147 PG Pulp Mill Road
Prince George, BC-V2N 2S6 CANADA

Téléphone : +1-440-323-3112

Fac-similé : +1-440-323-2659

Numéro de téléphone en cas d'urgence : CHEMTREC États-Unis (24h): +1-800-424-9300
CHEMTREC MONDE (24h): +1-703-527-3887
CANUTEC (24h): 1-613-996-6666

En cas d'incident au transport : TERRAPURE Service d'intervention d'urgence (24h):
1-800-567-7455

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : cs-initiators.nafta@united-in.com

Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : Durcisseur

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classement SGH en conformité avec les règlements sur les produits dangereux

Liquides inflammables : Catégorie 4

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



NOROX[®] SHP-90

Version 3.0 Date de révision: 05/06/2024 Numéro de la FDS: 600000000163 Date de dernière parution: 08/09/2021
Date de la première parution: 12/16/2016

Peroxydes organiques : Type D
Irritation oculaire : Catégorie 2A
Sensibilisation de la peau : Catégorie 1
Toxicité pour la reproduction : Catégorie 2
Toxicité systémique sur un organe cible précis - exposition unique : Catégorie 3 (Appareil respiratoire)
Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique : Catégorie 2

Éléments étiquette SGH

Pictogrammes de danger :



Mot indicateur : Danger

Déclarations sur les risques : H227 Liquide combustible.
H242 Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H361 Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
H401 Toxique pour les organismes aquatiques.

Déclarations sur la sécurité : **Prévention:**
P201 Se procurer les instructions avant utilisation.
P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.
P234 Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.
P240 Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
P261 Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs.
P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



NOROX[®] SHP-90

Version 3.0 Date de révision: 05/06/2024 Numéro de la FDS: 600000000163 Date de dernière parution: 08/09/2021
Date de la première parution: 12/16/2016

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage/ auditive.

Intervention:

P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
P304 + P340 + P312 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin en cas de malaise.
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Demander un avis médical/ Consulter un médecin.
P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Demander un avis médical/ Consulter un médecin.
P337 + P313 Si l'irritation des yeux persiste: Demander un avis médical/ Consulter un médecin.
P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P370 + P378 En cas d'incendie: Utiliser une pulvérisation d'eau, une mousse anti-alcool, une poudre chimique ou du dioxyde de carbone pour l'extinction.

Entreposage:

P403 + P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P405 Garder sous clef.
P410 Protéger du rayonnement solaire.
P411 Stocker à une température ne dépassant pas < 100 °F/ < 38 °C.
P420 Stocker séparément.

Élimination:

P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Autres dangers

Inconnu.

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Substance/mélange : Mélange
Nature chimique : Peroxyde organique
Liquide

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



NOROX[®] SHP-90

Version 3.0 Date de révision: 05/06/2024 Numéro de la FDS: 600000000163 Date de dernière parution: 08/09/2021
Date de la première parution: 12/16/2016

Composants

| Nom Chimique | Nom commun/Synonyme | No. CAS | Concentration (% w/w) |
|----------------------------|----------------------------|------------|-----------------------|
| Pentanedione-2,4, peroxyde | Pentanedione-2,4, peroxyde | 37187-22-7 | $\geq 25 - < 30$ * |
| Diacétone-alcool | Diacétone-alcool | 123-42-2 | $\geq 25 - < 30$ * |
| Perbenzoate de tert-butyle | Perbenzoate de tert-butyle | 614-45-9 | $\geq 7.5 - < 10$ * |
| 2,4-Pentanedione | 2,4-Pentanedione | 123-54-6 | $\geq 1 - < 5$ * |

* La concentration ou la plage de concentration réelle est retenue en tant que secret industriel

SECTION 4. PREMIERS SOINS

- Conseils généraux : Ôter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.
Appeler immédiatement un médecin.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.
S'éloigner de la zone dangereuse.
Montrer cette fiche technique signalétique au médecin en consultation.
Ne pas laisser la victime sans surveillance.
Les symptômes d'empoisonnement peuvent apparaître plusieurs heures plus tard.
- En cas d'inhalation : Administrer de l'oxygène en cas de difficulté respiratoire ou de cyanose.
Si la personne respire, l'amener à l'air frais.
En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle.
Appeler immédiatement un médecin ou un centre anti-poison.
En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.
Maintenir les voies respiratoires dégagées.
- En cas de contact avec la peau : Si les symptômes persistent, consulter un médecin.
En cas de contact, rincer immédiatement la peau avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes tout en retirant les vêtements et chaussures contaminées.
Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.
Si la personne en a sur la peau, bien rincer à l'eau.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



NOROX[®] SHP-90

| | | | |
|---------|-------------------|-------------------|--|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: 08/09/2021 |
| 3.0 | 05/06/2024 | 600000000163 | Date de la première parution: 12/16/2016 |

S'il y a du produit sur les vêtements, retirer-les.

- En cas de contact avec les yeux : En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste. Retirez les lentilles de contact. Protéger l'oeil intact. Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Appeler immédiatement un médecin. Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Maintenir les voies respiratoires dégagées. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.
- Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés : Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux. Peut irriter les voies respiratoires. Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus. effets sensibilisants
- Protection pour les secouristes : Les secouristes doivent faire attention à se protéger et à utiliser les vêtements de protection recommandés
- Avis aux médecins : Effectuer un traitement symptomatique et d'appoint.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Moyen d'extinction approprié : Pulvérisateur d'eau
Mousse résistant à l'alcool
Dioxyde de carbone (CO₂)
Poudre chimique d'extinction
- Moyens d'extinction inadéquats : Jet d'eau à grand débit
- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Risque d'explosion si chauffé en ambiance confinée. L'émission possible de produits gazeux de décomposition peut entraîner une accumulation de pression dangereuse. Éviter le confinement. Un contact avec des matières incompatibles ou l'exposition à des températures supérieures au TDAA peuvent donner lieu à une réaction de décomposition auto-accélérée avec dégagement de vapeurs inflammables qui peuvent auto-enflammer. Le produit se consume violemment. La distance de retour de flamme peut être considérable. Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trou-

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



NOROX[®] SHP-90

| | | | |
|---------|-------------------|-------------------|--|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: 08/09/2021 |
| 3.0 | 05/06/2024 | 600000000163 | Date de la première parution: 12/16/2016 |

- avant à proximité de la source d'incendie.
- Méthodes spécifiques d'extinction : Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait s'éparpiller et répandre l'incendie.
Déplacer les contenants non-endommagés de la zone de l'incendie, s'il est possible de le faire sans danger.
Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.
- Autres informations : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement immédiat.
Utiliser un vaporisateur d'eau pour refroidir les contenants complètement fermés.
Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.
- Équipement de protection spécial pour les pompiers : Si nécessaire, porter un appareil respiratoire autonome lors de la lutte contre l'incendie.
Utiliser un équipement de protection personnelle.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

- Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Suivez les conseils de manipulation et les recommandations en matière d'équipement de protection.
Attention aux vapeurs qui s'accumulent pour former des concentrations explosives. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les zones en contrebas.
Utiliser un équipement de protection personnelle.
Enlever toute source d'allumage.
Ne jamais réintroduire le produit déversé dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation.
Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations relatives à l'élimination".
- Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit pénètre dans les égouts.
Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.
- Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage : Le contact avec des substances incompatibles peut générer une décomposition à une température égale ou inférieure à la TDAA.
Nettoyer immédiatement les déversements.
Rabattre les gaz/les vapeurs/le brouillard à l'aide d'eau pulvérisée.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



NOROX[®] SHP-90

| | | | |
|---------|-------------------|-------------------|--|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: 08/09/2021 |
| 3.0 | 05/06/2024 | 600000000163 | Date de la première parution: 12/16/2016 |

Pour nettoyer le sol ou les objets souillés par ce produit, utiliser beaucoup d'eau.
Absorber avec un absorbant inerte.
Isoler les déchets et ne pas les réutiliser.
Des outils anti-étincelant doivent être utilisés.
Des lois et règlements locaux ou nationaux peuvent s'appliquer au déversement et à l'élimination de ce produit, de même qu'aux matériaux et objets utilisés pour le nettoyage.
Vous devrez déterminer quels règlements sont applicables.

SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

- Mesures d'ordre technique : Voir les mesures d'ingénierie dans la section MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE.
- Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Entreprendre les actions nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'inflammation des vapeurs organiques).
Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'allumage.
N'utiliser que de l'équipement à l'épreuve des explosions.
Tenir à l'écart des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition.
Tenir à l'écart des matières combustibles.
Ne pas pulvériser contre une flamme nue ou tout autre objet incandescent.
- Conseils pour une manipulation sans danger : Ouvrir les barils avec précaution, le contenu pouvant être sous pression.
Protéger de toute contamination.
Ne pas avaler.
Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.
Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Éviter la formation d'aérosols.
Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.
Ne jamais remettre le produit dans le récipient duquel il a été retiré.
Fournir un renouvellement d'air et/ou une ventilation aspirante suffisante dans les ateliers.
Éviter le confinement.
Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition.
Ne pas fumer.
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone où se fait l'application.
Se laver à fond après manipulation.
Équipement de protection individuelle, voir la section 8.
Les personnes susceptibles d'avoir des problèmes de sensibi-

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



NOROX[®] SHP-90

Version 3.0 Date de révision: 05/06/2024 Numéro de la FDS: 600000000163 Date de dernière parution: 08/09/2021
Date de la première parution: 12/16/2016

lisation de la peau ou d'asthme, des allergies, des maladies respiratoires chroniques ou récurrentes, ne devraient pas être employées dans aucun des procédés dans lequel ce mélange est utilisé.

- Conditions de stockage sûres : Garder dans le contenant original.
Tenir les récipients bien fermés dans un endroit frais et bien aéré.
Entreposer dans un endroit frais.
Une contamination peut provoquer une augmentation dangereuse de la pression - des récipients fermés peuvent rompre. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette.
Entreposer en prenant en compte les particularités des législations nationales.
Éviter les impuretés (par ex. rouille, poussière, cendres), risque de désagrégation!
Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.
Refermer soigneusement tout récipient entamé et l'entreposer verticalement afin d'éviter tout écoulement.
- Matières à éviter : Tenir à l'écart des matières combustibles.
Tenir éloigné des acides et bases puissants, des sels de métal lourd et des substances réductrices.
- Température d'entreposage recommandée : < 38 °C
- D'autres informations sur la stabilité du stockage : Stable dans les conditions recommandées de stockage.

SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

| Composants | No. CAS | Type de valeur (Type d'exposition) | Paramètres de contrôle / Concentration admissible | Base |
|------------------|----------|------------------------------------|---|-----------|
| Diacétone-alcool | 123-42-2 | TWA | 50 ppm 238 mg/m ³ | CA AB OEL |
| | | TWA | 50 ppm | CA BC OEL |
| | | VEMP | 50 ppm 238 mg/m ³ | CA QC OEL |
| | | TWA | 50 ppm | ACGIH |

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



NOROX[®] SHP-90

Version 3.0 Date de révision: 05/06/2024 Numéro de la FDS: 600000000163 Date de dernière parution: 08/09/2021
Date de la première parution: 12/16/2016

| | | | | |
|------------------|----------|-----|--------|-------|
| 2,4-Pentanedione | 123-54-6 | TWA | 25 ppm | ACGIH |
|------------------|----------|-----|--------|-------|

Mesures d'ordre technique : Minimiser les concentrations d'exposition en milieu de travail.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : En cas de formation de poussière ou d'aérosol, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.

Filtre de type : Filtre ABEK
Utiliser la protection respiratoire approuvée par NIOSH.

Protection des mains

Matériau : butylcaoutchouc
Délai de rupture : <= 480 min
Épaisseur du gant : 0.5 mm

Matériau : Caoutchouc nitrile
Délai de rupture : <= 120 min
Épaisseur du gant : 0.4 mm

Remarques : Les données concernant le temps de pénétration/la résistance du matériel sont des valeurs standard! Le temps de pénétration exact et la résistance exacte du matériel seront obtenus du fournisseur des gants de protection. Le choix du type de gants de protection contre les produits chimiques doit être effectué en fonction de la concentration et de la quantité des substances dangereuses propres aux postes de travail. Dans le cas d'applications spéciales, il est recommandé de se renseigner auprès du fabricant de gants sur les propriétés des gants de protection indiqués ci-dessus en matière de résistance aux produits chimiques. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée.

Protection des yeux : S'assurer que les douches oculaires et les douches de sécurité sont situées près du poste de travail. Veuillez suivre toutes les exigences locales et nationales en vigueur lors du choix des mesures de protection pour un lieu de travail donné. Il faut toujours porter une protection oculaire lorsque le risque d'un contact accidentel du produit avec les yeux ne peut être exclu. Lunettes de sécurité à protection intégrale Porter des lunettes de protection appropriées, et en cas de risque de giclement, protéger également le visage si nécessaire.

Protection de la peau et du corps : Choisissez des vêtements protecteurs appropriés sur la base des données de résistance chimique et d'une évaluation du

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



NOROX[®] SHP-90

| | | | |
|---------|-------------------|-------------------|--|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: 08/09/2021 |
| 3.0 | 05/06/2024 | 600000000163 | Date de la première parution: 12/16/2016 |

- potentiel local d'exposition.
D'autres vêtements de corps doivent être utilisés selon les tâches réalisées (par ex., manchons, tablier, gantelets, vêtements jetables) afin d'éviter l'exposition des surfaces cutanées.
Portez au besoin :
Tenue de protection antistatique ignifuge.
- Mesures de protection : Le type d'équipement de protection doit être sélectionné selon le taux de concentration et la quantité de la substance dangereuse au lieu de travail.
- Mesures d'hygiène : Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
Éviter le contact avec la nourriture et les breuvages.
Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.
Ne pas fumer pendant l'utilisation.
Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après la manipulation du produit.

SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

- Aspect : liquide
- Couleur : jaune pâle
- Odeur : douce
- pH : Sans objet
- Point/intervalle de fusion : Donnée non disponible
- Point/intervalle d'ébullition : Donnée non disponible
- Point d'éclair : 93 °C
- Taux d'évaporation : Donnée non disponible
- Inflammabilité (solide, gaz) : Sans objet
- Auto-allumage : La substance ou le mélange n'est pas classé(e) comme un

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



NOROX[®] SHP-90

Version 3.0 Date de révision: 05/06/2024 Numéro de la FDS: 600000000163 Date de dernière parution: 08/09/2021
Date de la première parution: 12/16/2016

| | | |
|---|---|---|
| | | auto-chauffant. La substance ou le mélange n'est pas classé(e) comme pyrophore. |
| Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure | : | Donnée non disponible |
| Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure | : | Donnée non disponible |
| Pression de vapeur | : | Donnée non disponible |
| Densité de vapeur relative | : | > 1 |
| Densité | : | 1.1 - 1.2 g/cm ³ |
| Solubilité | | |
| Solubilité dans l'eau | : | soluble |
| Coefficient de partage (n-octanol/eau) | : | Donnée non disponible |
| Température de décomposition auto-accélérée (TDAA) | : | > 50 °C Méthode: Test H.4-NU SADT-Self Accelerating Decomposition Temperature. Lowest temperature at which the tested package size will undergo a self-accelerating decomposition reaction. |
| Viscosité | | |
| Viscosité, dynamique | : | Donnée non disponible |
| Viscosité, cinématique | : | Donnée non disponible |
| Propriétés comburantes | : | La substance ou le mélange n'est pas classé(e) comme un oxydant. Peroxyde organique |

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

| | | |
|--------------------|---|--|
| Réactivité | : | Stable dans les conditions recommandées de stockage. Peut s'enflammer ou exploser sous l'effet de la chaleur. |
| Stabilité chimique | : | Stable dans les conditions recommandées de stockage. |

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



NOROX[®] SHP-90

| | | | |
|---------|-------------------|-------------------|--|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: 08/09/2021 |
| 3.0 | 05/06/2024 | 600000000163 | Date de la première parution: 12/16/2016 |

| | | |
|--------------------------------------|---|---|
| | | Pas de décomposition dans les conditions normales d'entreposage. |
| Possibilité de réactions dangereuses | : | Les vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air. |
| Conditions à éviter | : | Protéger de toute contamination. Le contact avec des substances incompatibles peut générer une décomposition à une température égale ou inférieure à la TDAA. Chaleur, flammes et étincelles. Éviter le confinement. |
| Produits incompatibles | : | Accélérateur, acides et bases puissants, (sels de) métal lourd, réducteur |
| Produits de décomposition dangereux | : | En cas d'incendie et de décomposition, des gaz et vapeurs irritants, caustiques, inflammables, nuisibles à la santé/ toxique |

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

Non classifié à cause de données insuffisantes.

Produit:

| | | |
|-------------------------------|---|---|
| Toxicité aiguë par voie orale | : | Estimation de la toxicité aiguë: > 2,000 mg/kg Méthode: Méthode de calcul |
| Toxicité aiguë par inhalation | : | Estimation de la toxicité aiguë: > 20 mg/l Durée d'exposition: 4 h Atmosphère d'essai: vapeur Méthode: Méthode de calcul |
| Toxicité cutanée aiguë | : | Estimation de la toxicité aiguë: > 2,000 mg/kg Méthode: Méthode de calcul |

Composants:

Pentanedione-2,4, peroxyde:

| | | |
|-------------------------------|---|--|
| Toxicité aiguë par voie orale | : | DL50 (Rat): > 2,000 mg/kg Méthode: Directives du test 401 de l'OECD |
| Toxicité aiguë par inhalation | : | CL50 (Rat, mâle): > 13.1 mg/l Durée d'exposition: 1 h Atmosphère d'essai: poussières/brouillard Méthode: Jugement d'expert Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par inhalation |

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



NOROX[®] SHP-90

Version 3.0 Date de révision: 05/06/2024 Numéro de la FDS: 600000000163 Date de dernière parution: 08/09/2021
Date de la première parution: 12/16/2016

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Rat): > 2,000 mg/kg
Méthode: Jugement d'expert
Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par voie cutanée

Diacétone-alcool:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 3,002 mg/kg
Méthode: Directives du test 401 de l'OECD

Toxicité aiguë par inhalation : CL0 (Rat, mâle et femelle): >= 7.6 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère d'essai: vapeur
Méthode: Directives du test 403 de l'OECD
Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par inhalation
Remarques: Aucune mortalité n'a été observée à cette dose.

Toxicité cutanée aiguë : LD0 (Rat): > 1,875 mg/kg
Méthode: Directives du test 402 de l'OECD
Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par voie cutanée
Remarques: Aucune mortalité n'a été observée à cette dose.

Perbenzoate de tert-butyle:

Toxicité aiguë par voie orale : LD0 (Rat): > 2,000 mg/kg
Méthode: Directives du test 423 de l'OECD
Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par voie orale

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 1.01 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère d'essai: poussières/brouillard
Méthode: Directives du test 436 de l'OECD

Toxicité cutanée aiguë : LD0 (Rat): > 2,000 mg/kg
Méthode: Directives du test 402 de l'OECD
Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par voie cutanée

2,4-Pentanedione:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 570 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 5.1 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère d'essai: vapeur
Méthode: Directives du test 403 de l'OECD

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Lapin, femelle): 790 mg/kg

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



NOROX[®] SHP-90

Version 3.0 Date de révision: 05/06/2024 Numéro de la FDS: 600000000163 Date de dernière parution: 08/09/2021
Date de la première parution: 12/16/2016

Corrosion et/ou irritation de la peau

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints.

Produit:

Remarques : Peut causer des irritations de la peau et/ou des dermatites.

Composants:

Pentanedione-2,4, peroxyde:

Espèce : Lapin
Méthode : Directives du test 404 de l'OECD
Résultat : Pas d'irritation de la peau

Diacétone-alcool:

Espèce : Lapin
Méthode : Directives du test 404 de l'OECD
Résultat : Pas d'irritation de la peau

Perbenzoate de tert-butyle:

Espèce : Lapin
Méthode : Directives du test 404 de l'OECD
Résultat : Irritation de la peau

2,4-Pentanedione:

Espèce : Lapin
Résultat : Pas d'irritation de la peau

Lésion/irritation grave des yeux

Provoque une sévère irritation des yeux.

Produit:

Remarques : Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.

Composants:

Pentanedione-2,4, peroxyde:

Espèce : Lapin
Résultat : Irritation des yeux
Méthode : Directives du test 405 de l'OECD

Diacétone-alcool:

Espèce : Lapin
Résultat : De l'irritation des yeux réversible en dedans de 21 jours
Méthode : Directives du test 405 de l'OECD

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



NOROX[®] SHP-90

Version 3.0 Date de révision: 05/06/2024 Numéro de la FDS: 600000000163 Date de dernière parution: 08/09/2021
Date de la première parution: 12/16/2016

Perbenzoate de tert-butyle:

Espèce : Lapin
Résultat : Pas d'irritation des yeux
Méthode : Directives du test 405 de l'OECD

2,4-Pentanedione:

Espèce : Lapin
Résultat : Pas d'irritation des yeux

Sensibilisation cutanée ou respiratoire

Sensibilisation de la peau

Peut provoquer une allergie cutanée.

Sensibilisation des voies respiratoires

Non classifié à cause de données insuffisantes.

Produit:

Remarques : A un effet sensibilisant.

Composants:

Pentanedione-2,4, peroxyde:

Type d'essai : Essai de maximisation
Voies d'exposition : Contact avec la peau
Espèce : Cobaye
Méthode : Directives du test 406 de l'OECD
Résultat : Possibilité ou évidence de sensibilisation cutanée chez l'être humain

Remarques : A un effet sensibilisant.

Diacétone-alcool:

Espèce : Cobaye
Méthode : Directives du test 406 de l'OECD
Résultat : Ne cause pas la sensibilisation de la peau.

Perbenzoate de tert-butyle:

Espèce : Souris
Méthode : Directives du test 429 de l'OECD
Résultat : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

2,4-Pentanedione:

Voies d'exposition : Contact avec la peau
Espèce : Souris

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



NOROX[®] SHP-90

Version 3.0 Date de révision: 05/06/2024 Numéro de la FDS: 600000000163 Date de dernière parution: 08/09/2021
Date de la première parution: 12/16/2016

Méthode : Directives du test 429 de l'OECD
Résultat : Ne cause pas la sensibilisation de la peau.

Mutagenécité de la cellule germinale

Non classifié à cause de données insuffisantes.

Composants:

Pentanedione-2,4, peroxyde:

Génotoxicité in vitro : Type d'essai: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)
Méthode: Directives du test 471 de l'OECD
Résultat: positif

Type d'essai: Test de mutation génique sur cellule de mammi-
fère, in vitro

Méthode: Directives du test 476 de l'OECD

Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type d'essai: Test in vivo du micronucleus
Espèce: Souris (mâle et femelle)
Voie d'application: Injection intrapéritonéale
Méthode: Directives du test 474 de l'OECD
Résultat: négatif

Diacétone-alcool:

Génotoxicité in vitro : Méthode: Directives du test 476 de l'OECD
Résultat: négatif

Méthode: Directives du test 471 de l'OECD
Résultat: négatif

Méthode: Directives du test 473 de l'OECD
Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Remarques: Non classifié à cause de données qui, bien que
concluantes, sont insuffisantes pour permettre une classifica-
tion.

Mutagenécité de la cellule germinale - Évaluation : Des tests sur cultures bactériennes ou de cellules de mammi-
fères n'ont pas montré d'effets mutagènes.

Perbenzoate de tert-butyle:

Génotoxicité in vitro : Type d'essai: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)
Méthode: Directives du test 471 de l'OECD
Résultat: positif

Type d'essai: Test de mutation génique sur cellule de mammi-
fère, in vitro

Méthode: Directives du test 476 de l'OECD

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



NOROX[®] SHP-90

Version 3.0 Date de révision: 05/06/2024 Numéro de la FDS: 600000000163 Date de dernière parution: 08/09/2021
Date de la première parution: 12/16/2016

Résultat: positif

Type d'essai: Test d'aberration chromosomique in vitro

Méthode: Directives du test 473 de l'OECD

Résultat: positif

Type d'essai: Lymphome de la souris

Résultat: positif

Génotoxicité in vivo

: Type d'essai: Test du micronoyau

Espèce: Souris (mâle et femelle)

Voie d'application: Oral(e)

Résultat: négatif

2,4-Pentanedione:

Génotoxicité in vitro

: Méthode: Directives du test 471 de l'OECD

Résultat: négatif

Méthode: Directives du test 479 de l'OECD

Résultat: positif

Méthode: Directives du test 473 de l'OECD

Résultat: positif

Méthode: Directives du test 476 de l'OECD

Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo

: Méthode: Directives du test 474 de l'OECD

Résultat: positif

Méthode: Directives du test 483 de l'OECD

Résultat: négatif

Méthode: Directives du test 475 de l'OECD

Résultat: négatif

Méthode: Directives du test 478 de l'OECD

Résultat: Équivoque

Type d'essai: Réparation de l'ADN

Espèce: Rat

Voie d'application: Oral(e)

Résultat: négatif

Espèce: Rat

Voie d'application: inhalation (vapeurs)

Méthode: OPPTS 870.5395

Résultat: négatif

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



NOROX[®] SHP-90

Version 3.0 Date de révision: 05/06/2024 Numéro de la FDS: 600000000163 Date de dernière parution: 08/09/2021
Date de la première parution: 12/16/2016

Cancérogénicité

Non classifié à cause de données insuffisantes.

Composants:

Pentanedione-2,4, peroxyde:

Remarques : Ces informations ne sont pas disponibles.

Diacétone-alcool:

Cancérogénicité - Évaluation : Le poids des données ne supporte pas la classification comme carcinogène

Perbenzoate de tert-butyle:

Remarques : Ces informations ne sont pas disponibles.

Toxicité pour la reproduction

Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

Composants:

Pentanedione-2,4, peroxyde:

Effets sur la fertilité : Remarques: Donnée non disponible

Incidences sur le développement fœtal : Remarques: Donnée non disponible

Diacétone-alcool:

Effets sur la fertilité : Espèce: Rat
Voie d'application: par voie orale (gavage)
Toxicité générale chez les parents: NOAEL: 300 Poids corporel mg / kg
Toxicité générale sur la génération F1: NOAEL: 300 Poids corporel mg / kg
Méthode: Directives du test 422 de l'OECD

Incidences sur le développement fœtal : Espèce: Rat
Voie d'application: inhalation (vapeurs)
Toxicité maternelle générale: NOAEL: 4.106
Embryotoxicité.: NOAEL: 12,292
Méthode: Directives du test 414 de l'OECD

Toxicité pour la reproduction - Évaluation : Une certaine évidence d'effets néfastes sur la fonction sexuelle et la fertilité, et/ou sur le développement, sur la base d'expérimentations sur des animaux.

Perbenzoate de tert-butyle:

Effets sur la fertilité : Espèce: Rat

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



NOROX[®] SHP-90

Version 3.0 Date de révision: 05/06/2024 Numéro de la FDS: 600000000163 Date de dernière parution: 08/09/2021
Date de la première parution: 12/16/2016

Voie d'application: Oral(e)
Toxicité générale chez les parents: NOAEL: 300 Poids corporel mg / kg
Méthode: Directives du test 421 de l'OECD

Incidences sur le développement fœtal : Espèce: Rat
Voie d'application: Oral(e)
Toxicité maternelle générale: NOAEL: 300 Poids corporel mg / kg
Méthode: Directives du test 414 de l'OECD

2,4-Pentanedione:

Incidences sur le développement fœtal : Espèce: Rat
Voie d'application: inhalation (vapeurs)
Durée d'un traitement unique: 13 d
Toxicité maternelle générale: NOAEC: 200
Térogénicité: NOAEC Parent: 400
Embryotoxicité.: NOAEC F1: 50
Méthode: Directives du test 414 de l'OECD

Espèce: Rat
Voie d'application: inhalation (vapeurs)
Durée d'un traitement unique: 13 d
Toxicité maternelle générale: LOAEC: 400
Embryotoxicité.: LOAEC F1: 200
Méthode: Directives du test 414 de l'OECD

STOT - exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires.

Composants:

Diacétone-alcool:

Organes cibles : Appareil respiratoire
Évaluation : Peut irriter les voies respiratoires.

STOT - exposition répétée

Non classifié à cause de données insuffisantes.

Toxicité à dose répétée

Composants:

Diacétone-alcool:

Espèce : Rat
NOAEL : 1.04 mg/l
LOAEL : 4.685 mg/l
Voie d'application : inhalation (vapeurs)
Durée d'exposition : 6 w

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



NOROX[®] SHP-90

Version 3.0 Date de révision: 05/06/2024 Numéro de la FDS: 600000000163 Date de dernière parution: 08/09/2021
Date de la première parution: 12/16/2016

Méthode : Directives du test 412 de l'OECD
Espèce : Rat
NOAEL : 100 mg/kg
Voie d'application : par voie orale (gavage)
Méthode : Directives du test 422 de l'OECD

2,4-Pentanedione:

Espèce : Rat
NOAEL : 200 mg/kg
LOAEL : 805 mg/kg
Voie d'application : inhalation (vapeurs)
Durée d'exposition : 9 d

Espèce : Rat
NOAEL : 100 mg/kg
Voie d'application : inhalation (vapeurs)
Durée d'exposition : 90 d
Méthode : Directives du test 413 de l'OECD

Espèce : Lapin
NOAEL : 244 mg/kg
LOAEL : 975 mg/kg
Voie d'application : Dermale
Durée d'exposition : 9 d

Toxicité par aspiration

Non classifié à cause de données insuffisantes.

Composants:

2,4-Pentanedione:

Aucune classification de toxicité par aspiration

Autres informations

Produit:

Remarques : Donnée non disponible

Composants:

2,4-Pentanedione:

Remarques : Les solvants risquent de dessécher la peau.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



NOROX[®] SHP-90

Version 3.0 Date de révision: 05/06/2024 Numéro de la FDS: 600000000163 Date de dernière parution: 08/09/2021
Date de la première parution: 12/16/2016

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Composants:

Pentanedione-2,4, peroxyde:

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): > 67.6 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type d'essai: Essai en semi-statique
Méthode: Directives du test 203 de l'OECD
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 7.05 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): 5.36 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
- Toxicité pour les microorganismes : CE50: 614 mg/l
Durée d'exposition: 3 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 209

Diacétone-alcool:

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Oryzias latipes (Killifish rouge-orange)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: Directives du test 203 de l'OECD
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): > 1,000 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : EbC50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): > 1,000 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
- NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): 1,000 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Perbenzoate de tert-butyle:

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): 1.6 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: Directives du test 203 de l'OECD

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



NOROX[®] SHP-90

| | | | |
|---------|-------------------|-------------------|--|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: 08/09/2021 |
| 3.0 | 05/06/2024 | 600000000163 | Date de la première parution: 12/16/2016 |

- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (*Daphnia magna* (Puce d'eau)): 11 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (*Pseudokirchneriella subcapitata* (Algues vertes)): 0.8 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
- NOEC (*Pseudokirchneriella subcapitata* (Algues vertes)): 0.72 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
- Facteur-M (Toxicité aiguë en milieu aquatique) : 1
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : EC10 (*Daphnia magna* (Puce d'eau)): 0.49 mg/l
Durée d'exposition: 21 d
Méthode: OCDE Ligne directrice 211
- Toxicité pour les microorganismes : CE50: 43 mg/l
Durée d'exposition: 0.5 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 209
- 2,4-Pentanedione:**
- Toxicité pour les poissons : CL50 (Poissons): 104 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (*Daphnia magna* (Puce d'eau)): 25.9 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (*Pseudokirchneriella subcapitata* (Algues vertes)): 83.22 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
- NOEC (*Pseudokirchneriella subcapitata* (Algues vertes)): 3.2 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
- Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC (*Pimephales promelas* (Vairon à grosse tête)): 10 mg/l
Durée d'exposition: 34 d
Méthode: OCDE Ligne directrice 210
- LOEC (*Pimephales promelas* (Vairon à grosse tête)): 22 mg/l
Durée d'exposition: 34 d

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



NOROX[®] SHP-90

Version 3.0 Date de révision: 05/06/2024 Numéro de la FDS: 600000000163 Date de dernière parution: 08/09/2021
Date de la première parution: 12/16/2016

Méthode: OCDE Ligne directrice 210

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC (Daphnia magna (Puce d'eau)): 18 mg/l
Durée d'exposition: 21 d
Méthode: OCDE Ligne directrice 211

Toxicité pour les microorganismes : CE50: 107.6 mg/l
Durée d'exposition: 3 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 209

EC10: 13.2 mg/l
Durée d'exposition: 3 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 209

Persistance et dégradabilité

Composants:

Pentanedione-2,4, peroxyde:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Méthode: Directives du test 301D de l'OECD

Diacétone-alcool:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Méthode: Directives du test 301 de l'OECD

Perbenzoate de tert-butyle:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Méthode: Directives du test 301D de l'OECD

2,4-Pentanedione:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Méthode: Directive d'essais 301C de l'OCDE

Potentiel bioaccumulatif

Composants:

Pentanedione-2,4, peroxyde:

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : log Pow: 1.1 (25 °C)
Méthode: OCDE Ligne directrice 117

Diacétone-alcool:

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : log Pow: -0.09 (20 °C)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



NOROX[®] SHP-90

| | | | |
|---------|-------------------|-------------------|--|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: 08/09/2021 |
| 3.0 | 05/06/2024 | 600000000163 | Date de la première parution: 12/16/2016 |

Perbenzoate de tert-butyle:

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : log Pow: 2.89 (25 °C)

2,4-Pentanedione:

Bioaccumulation : Coefficient de bioconcentration (BCF): 3.16
Remarques: Calcul

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : log Pow: 0.68 (40 °C)

Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire : Un risque environnemental ne peut pas être exclu en cas de manipulation ou d'élimination peu professionnelle.
Toxique pour les organismes aquatiques.

SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

Déchets de résidus : Disposer des déchets dans une installation approuvée pour le traitement des déchets.
Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés.

Emballages contaminés : Éliminer le produit conformément avec la réglementation locale en vigueur.
Nettoyer le récipient avec de l'eau.
Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.
Vider les restes du contenu.
Éliminer comme produit non utilisé.
Ne pas réutiliser des récipients vides.
Ne pas brûler les fûts vides ou les exposer au chalumeau.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementations internationales

UNRTDG

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



NOROX[®] SHP-90

Version 3.0 Date de révision: 05/06/2024 Numéro de la FDS: 600000000163 Date de dernière parution: 08/09/2021
Date de la première parution: 12/16/2016

No. UN : UN 3105
Nom d'expédition : ORGANIC PEROXIDE TYPE D, LIQUID
(ACETYL ACETONE PEROXIDE, tert-BUTYL PEROXYBENZOATE)
Classe : 5.2
Groupe d'emballage : Non assigné par la réglementation
Étiquettes : 5.2
Dangereux pour l'environnement : non

IATA-DGR

UN/ID No. : UN 3105
Nom d'expédition : Organic peroxide type D, liquid
(Acetyl acetone peroxide, tert-Butyl peroxybenzoate)
Classe : 5.2
Groupe d'emballage : Non assigné par la réglementation
Étiquettes : Organic Peroxides, Keep Away From Heat
Instructions de conditionnement (avion cargo) : 570
Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 570

Code IMDG

No. UN : UN 3105
Nom d'expédition : ORGANIC PEROXIDE TYPE D, LIQUID
(ACETYL ACETONE PEROXIDE, tert-BUTYL PEROXYBENZOATE)
Classe : 5.2
Groupe d'emballage : Non assigné par la réglementation
Étiquettes : 5.2
EmS Code : F-J, S-R
Polluant marin : non

Transport en vrac en vertu de l'Annexe II des règles MARPOL 73/78 et du code IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Réglementation nationale

TDG

No. UN : UN 3105
Nom d'expédition : PEROXYDE ORGANIQUE DU TYPE D, LIQUIDE
(PEROXYDE D'ACÉTYLACÉTONE, PEROXYBENZOATE DE tert-BUTYLE)
Classe : 5.2
Groupe d'emballage : II
Étiquettes : 5.2
Code ERG : 145
Polluant marin : non

Précautions spéciales pour les utilisateurs

La ou les classes de transport décrites ici sont de nature informationnelles seulement, et basées seulement sur les propriétés du produit non-emballé comme il est décrit dans la FTSS. Les

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



NOROX[®] SHP-90

| | | | |
|---------|-------------------|-------------------|--|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: 08/09/2021 |
| 3.0 | 05/06/2024 | 600000000163 | Date de la première parution: 12/16/2016 |

classes de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles de l'emballage et des variations dans les règlements régionaux ou étatiques.

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Réglementations internationales

Gefahrgruppe nach TRGS 741: II (Exigences légales pour l'Allemagne)

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

| | | |
|------------|---|--|
| TCSI (TW) | : | En conformité avec les inventaires |
| TSCA (US) | : | Toutes les substances sont répertoriées comme actives sur l'inventaire de la TSCA |
| AiIC (AU) | : | En conformité avec les inventaires |
| DSL (CA) | : | Tous les composants de ce produit figurent sur la liste intérieure des substances (LIS) canadienne |
| ENCS (JP) | : | En conformité avec les inventaires |
| ISHL (JP) | : | En conformité avec les inventaires |
| KECI (KR) | : | En conformité avec les inventaires |
| PICCS (PH) | : | En conformité avec les inventaires |
| IECSC (CN) | : | En conformité avec les inventaires |

Liste canadiennes

Aucune substance n'est assujettie à une déclaration de nouvelle activité importante.

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Autres informations

Cette fiche signalétique ne contient que des renseignements relatifs à la sécurité et ne remplace aucune information ni spécification concernant le produit.

Ces renseignements de sécurité s'appliquent également aux emballages vides qui peuvent encore contenir des résidus du produit.

Les dangers inscrits sur l'étiquette s'appliquent aussi aux résidus dans le récipient.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



NOROX[®] SHP-90

| | | | |
|---------|-------------------|-------------------|--|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: 08/09/2021 |
| 3.0 | 05/06/2024 | 600000000163 | Date de la première parution: 12/16/2016 |

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche signalétique : Données techniques internes, données provenant des FTSS de produit brut, résultats de recherche du Portail eChem de l'OCDE et de l'agence européenne des produits chimiques, <http://echa.europa.eu/>

Date de révision : 05/06/2024

Format de la date : mm/jj/aaaa

Texte complet d'autres abréviations

ACGIH : États-Unis. ACGIH, valeurs limites d'exposition (TLV)
CA AB OEL : Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)
CA BC OEL : Canada. LEP Colombie Britannique
CA QC OEL : Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air
ACGIH / TWA : Moyenne pondérée dans le temps de 8 h
CA AB OEL / TWA : Limite d'exposition professionnelle de 8 heures
CA BC OEL / TWA : Moyenne pondérée dans le temps de 8 h
CA QC OEL / VEMP : Valeur d'exposition moyenne pondérée

AIIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ANTT - Agence nationale du transport routier du Brésil; ASTM - Société américaine pour l'analyse des matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Carcinogène, mutagène ou agent toxique pour le système reproductif; DIN - Norme de l'institut allemande de normalisation; DSL - Liste intérieure des substances (Canada); ECx - Concentration associée avec une réponse de x %; ELx - Taux de chargement associé avec une réponse de x %; EmS - Plan d'urgence; ENCS - Liste des substances chimiques existantes et nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée avec une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide du plan d'urgence; GHS - Système à harmonisation globale; GLP - Bonne pratique de laboratoire; IARC - Agence internationale de recherche sur le cancer; IATA - Association internationale du transport aérien; IBC - Code international de la construction et des équipements pour les bateaux transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice de 50 %; ICAO - Organisation internationale de l'aviation civile; IECSC - Inventaire des produits chimiques existants de la Chine; IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Loi sur la santé et la sécurité industrielle (Japon); ISO - Organisation internationale pour la normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Corée; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale médiane); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution provenant des bateaux; n.o.s. - Sans autres précisions; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Aucun effet de la concentration (indésirable) observé; NO(A)EL - Aucun effet du niveau (indésirable) observé; NOELR - Aucun effet observable du taux de chargement; NOM - Norme mexicaine officielle; NTP - Programme toxicologique nationale; NZIoC - Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle Zélande; OECD - Organisation pour la coopération et le développement économique; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et de la prévention de la pollution; PBT - Substance persistante, bioaccumulative et toxique; PICCS - Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques des Philippines; (Q)SAR - (Quantitative) Relation structure/activité; REACH - Règlement (CE) no. 1907/2006 du

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



NOROX[®] SHP-90

| | | | |
|---------|-------------------|-------------------|--|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: 08/09/2021 |
| 3.0 | 05/06/2024 | 600000000163 | Date de la première parution: 12/16/2016 |

parlement européen et du conseil relatif à l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; SADT - Température de décomposition auto-accélération; SDS - Fiche technique de santé-sécurité; TCSI - Inventaire des produits chimiques de Taïwan; TDG - Transport de marchandises dangereuses; TECl - Inventaire des produits chimiques existants de la Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Nations unies; UNRTDG - Recommandations des Nations unies pour le transport de marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulatif; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

Les informations contenues dans la présente fiche signalétique ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, utilisation, fabrication, entreposage, transport, élimination, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

CA / 3F